

**Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2025, dans les académies d'ORLEANS-TOURS et POITIERS.**

Le président du La Rochelle Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2025 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'ORLEANS-TOURS et POITIERS, au titre de l'année 2025 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2025, dans les académies d'ORLEANS-TOURS et POITIERS :

Madame BROUTA Alicia, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, présidente, Préfecture de Police de Paris, Paris.

Monsieur THIBAUT Didier, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, vice-président, Université de la Rochelle, La Rochelle.

Monsieur BRUN Jean-Michel, agent comptable epscp groupe 2, expert, Université de la Rochelle, La Rochelle.

Monsieur KLUS Grégory, technicien de recherche et de formation de classe normale, Université de Tours, Tours.

Madame LE BRIS Frédérique, ingénieure de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, Université de Tours, Tours.

Madame LARTIGOU Nathalie, attachée d'administration de l'Etat, suppléante, Université de la Rochelle, La Rochelle.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à La Rochelle , le 05 mai 2025

Le président de La Rochelle Université  
le 10/05/2025 09:22:04 +02:00

Gérard BLANCHARD

